



justice

Ils avaient écopé
de 12 et 10 ans de prison ferme

Deux Francs-Comtois remis en liberté suite à une erreur

Justice Ils avaient écopé de 12 et 10 ans
de prison ferme

Deux Francs-Comtois remis en liberté suite à une erreur

Nancy. Condamnés le 18 février dernier au terme de trois jours de procès à respectivement 12 ans et 10 ans de prison ferme, avec maintien en détention, Patrick Civelli, Franc-Comtois de 60 ans, et son fils Mickaël, 32 ans, ont été remis en liberté ce vendredi. Cette décision intervient suite à une erreur de la cour d'appel de Nancy.

Reconnus coupables d'un trafic de stupéfiants, notamment de cocaïne, entre la République dominicaine et Montbéliard, entre 2010 et 2013, les deux hommes, dès le lendemain du jugement, avaient fait appel de la décision et, quelques jours

plus tard, leur avocate, M^e Marie Dosé (barreau de Paris), avait déposé une demande de mise en liberté.

« La chambre correctionnelle de la cour d'appel de Nancy avait alors deux mois pour statuer sur cette demande de mise en liberté », explique le conseil des deux hommes. « Elle ne l'a pas fait. » Fin mars, le parquet général de Nancy a en effet prévenu l'avocate que cette audience se tiendrait le 28 juin prochain.

« Détenus arbitrairement, ils sont immédiatement sortis de prison ce vendredi à 14 heures », confie M^e Marie Dosé qui parle de cette affaire comme d'un « fiasco ».

E. N.

NANCY. Condamnés le 18 février dernier au terme de trois jours de procès à respectivement 12 ans et 10 ans de prison ferme, avec maintien en détention, Patrick Civelli, Franc-Comtois de 60 ans, et son fils Mickaël, 32 ans, ont été remis en liberté ce vendredi. Cette décision intervient suite à une erreur de la cour d'appel de Nancy.

Reconnus coupables d'un trafic de stupéfiants, notamment de cocaïne, entre la République dominicaine et Montbéliard, entre 2010 et 2013, les deux hommes, dès le lendemain du jugement, avaient fait appel de la décision et, quelques jours plus tard, leur avocate, **M^e Marie Dosé** (barreau de Paris), avait déposé une demande de mise en liberté.

« La chambre correctionnelle de la cour d'appel de Nancy avait alors deux mois pour statuer sur cette demande de mise en liberté », explique le conseil des deux hommes. « Elle ne l'a pas fait. » Fin mars, le parquet général de Nancy a en effet prévenu l'avocate que cette audience se tiendrait le 28 juin prochain. « Détenus arbitrairement, ils sont immédiatement sortis de prison ce vendredi à 14 heures », confie M^e Marie Dosé qui parle de cette affaire comme d'un « fiasco ». ✓ E.N.